

Non respect de plan de redressement

Par cession, le 12/02/2015 à 17:27

Bonjour

Voila je suis agriculteur en société nous avons était mis en redressement judicaire en 2006 avec un plan de continuation adopté en 2008. A ce jour je n arrive pas a tenir mon engagement pour mon annuité, que risque t il de ce passer ? Lorsqu un plan a était adopter sur 15 ans est il possible de demander un sursis ?